

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
Téléphone : 03 80 49 77 77 - fax : 03 80 49 77 78 - sobem@sobem-scame.fr



Emis par : Alain BERGERON

N° Document : PV CSE221109

Sainte Marie-Sur-Ouche, le 09 novembre 2022.

Compte-rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 09 novembre 2022

Présents : Serge EXARE, Alain BERGERON, Fanny GIVELET, Jérôme ROUX en visioconférence.

Excusée : Dr CANAT

Ordre du jour :

- 1) CHSCT ---+ point santé et sécurité
- 2) Situation économique entreprise
- 3) Situation économique CSE
- 4) Fermeture hivernale
- 5) Inventaire
- 6) MEDIT
- 7) Clôture annuelle comptes CSE
- 8) Questions diverses

1) CHSCT ---+ point santé et sécurité

Fanny GIVELET :

- Lucie RECEVEUR et Francisco José MEDINA se sont proposés pour effectuer une formation SST (Sauveteurs Secouriste du Travail), qui aura lieu prochainement, ce qui porte au nombre de cinq SST au sein de notre entreprise : Jean-Louis ECOFFET, Sébastien HASSANI et Pascale GRUSS.
- 4 sessions « formation et la prévention du risque incendie » ont été programmés sur l'année 2023 : Janvier et février 2023, ainsi que octobre et novembre 2023. Les personnels seront avertis par leur responsable.
- Concernant l'aménagement des futurs ateliers dans la nouvelle usine, un travail en collaboration avec la médecine du travail, la CARSAT et M. JOANNOT est en cours.
- Thierry FOISSAC a testé de nouvelles chaussures de sécurité pour les soudeurs. Celles-ci ayant été validées, elles seront proposées aux soudeurs.
- Deux nouveaux modèles de manchettes, pour l'atelier tôlerie, sont en cours de test.

Serge EXARE :

- A la question : Mickaël DE ALMEIDA a-t-il contacté un membre du CSE suite à des problèmes de santé, de harcèlement ou de discrimination, aucun des membres du CSE n'a eu ou reçu d'informations directement ou indirectement le concernant.

2) Situation économique de l'entreprise

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
Téléphone : 03 80 49 77 77 - fax : 03 80 49 77 78 - sobem@sobem-scame.fr



Serge EXARE :

- La fin de l'année 2022 risque d'être compliquée, suite au manque important de matériels non livrés, et à la baisse du chiffre d'affaire du secteur BTP. (Baisse importante des permis de construire...). Serge EXARE souligne que ce problème est conjoncturel, et non dû à nos équipes commerciales. Il est important de rester à l'écoute de nos clients, et de répondre toujours aussi rapidement à leurs attentes.

3) Situation économique du CSE

Alain BERGERON :

Solde de Fonctionnement : **6 015 €**
Solde des œuvres sociales : **11 702 €**
soit un total de 17 717 €

4) Fermeture hivernale

Serge EXARE : Du 26 au 30 décembre 2022.

Reprise de l'activité : lundi 02 janvier 2023 aux heures habituelles.

5) Inventaire

Serge EXARE : Aucun inventaire ne sera effectué, celui-ci ayant été fait durant toute l'année en « inventaire tournant » (qui consiste à dénombrer l'ensemble des références en stock, mais de manière périodique).

6) MEDIT

Serge EXARE : La production s'est arrêtée fin octobre. La fermeture du site est programmée pour fin décembre 2022.

7) Clôture annuelle comptes CSE

Alain BERGERON : Les comptes CSE des salariés vont être bloqués le lundi 28 novembre 2022. Les tickets Kadéos ne pouvant dépasser la somme de 171.00 €, un panier gourmand sera offert à chacun des salariés, d'une valeur de 33.95 €, le restant en chèque KADEOS.

8) Questions diverses

- ❖ *Est-il possible de mettre en place un Compte Epargne Temps ?*
Serge EXARE n'est pas contre, et va étudier cette demande.
- ❖ *Suite à l'inflation de 7% en 2022, y aura-t-il une revalorisation des salaires en 2023 ?*
Serge EXARE annonce qu'une revalorisation sera faite. Elle est à l'étude.

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
Téléphone : 03 80 49 77 77 - fax : 03 80 49 77 78 - sobem@sobem-scame.fr

- ❖ *Est-il possible d'augmenter la part de remboursement CSE (actuellement de 60 €) pour les cotisations sportives ?*

Alain BERGERON propose que le montant de remboursement maximum soit jusqu'au montant de la part CSE du salarié en cours : voté à la majorité absolue.

- ❖ *Est-il possible de demander la médaille du travail, et que prévoit la convention collective ?*

Serge EXARE : Le salarié doit en faire la demande en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N23501>. Concernant la convention collective, une étude est en cours

- ❖ *Les carburants remontent à partir du 15 novembre, l'entreprise ou le CSE ne peut-il pas prendre en charge des frais d'essence ?*

Serge EXARE : L'entreprise a mis en place une prime de déplacement à chacun des salarié, et encourage le covoiturage sans perte de cette prime. L'entreprise ne prendra pas plus de frais à sa charge.

- ❖ *L'administratif de l'entreprise n'a pas de gestion de ponts, par rapport aux ateliers qui les gèrent. Ne serait-il pas judicieux de mettre en place, en début d'année, les dates des ponts pour l'ensemble de l'entreprise ?*

Serge EXARE : Les ponts ont été supprimés en 2018, ils ne seront pas rétablis. Les salariés qui souhaitent ne pas travailler pendant les ponts, doivent déposer une demande congés (ou jours d'ancienneté, RTT, etc.) <https://cse.sobem-scame.fr/conges/>

- ❖ *La prime « Vacances » versée en décembre et en août n'a pas été augmenté depuis longtemps. L'entreprise ne pourrait-elle pas faire un effort au vue des résultats ?*

Serge EXARE : Cette prime n'a en effet pas été augmentée depuis un certain temps. Elle sera réévaluée dans le budget entreprise 2023.

- ❖ *La semaine de 4 jours est-elle envisageable pour le service administratif ?*

Serge EXARE : La semaine de 4 jours n'est pas envisageable pour le service administratif pour des raisons logistiques, la présence des services clients et techniques est indispensable au bon fonctionnement de l'entreprise.

- ❖ *Un repas de fin d'année est-il prévu ?*

Alain BERGERON propose un apéritif le jeudi 22 décembre 2022 à partir de 17H00 en salle Ampère, et un repas avec l'ensemble des personnels et commerciaux, lors de la fin de réunion commerciale, qui aura lieu le jeudi 12 janvier 2023 : Proposition actée par les membres du CSE.

La prochaine réunion CSE CHSCT se tiendra le 12 janvier 2023.

Alain BERGERON
Secrétaire du Comité Social et Economique



Serge EXARE
Président du Comité Social et Economique

